



Domaine d'intervention : Diversité biologique

La problématique

De tous les problèmes environnementaux de dimension mondiale, le déclin de la diversité biologique — et la dégradation concomitante des services écosystémiques — est le seul processus à être probablement irréversible. Au rythme actuel, la raréfaction de la biodiversité résultant de la transformation des habitats, de la surexploitation, de la prolifération d'espèces exotiques, du changement climatique et de la pollution menace tous les cycles de perpétuation de la vie sur lesquels reposent les sociétés et les économies.

Mesurée à l'aune des menaces qui pèsent sur les espèces, le recul de la diversité biologique dans le monde pourrait avoir atteint des taux 1 000 fois plus élevés que ceux jamais enregistrés par les relevés géologiques. D'après l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire financée par le FEM, 60 % des 24 services écosystémiques fondamentaux, qui fournissent à l'humanité aliments, fibres, combustibles et autres services importants, sont utilisés de façon non viable pour satisfaire les exigences sans cesse croissantes des populations. L'inversion de ce recul sans précédent de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes constitue un défi majeur qui exige une refonte totale des politiques, des institutions et des pratiques.

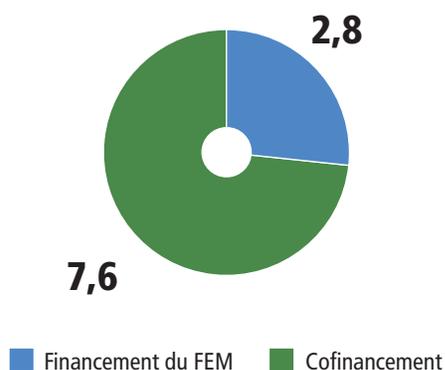
LES FAITS

- Le FEM a investi 2,8 milliards de dollars et mobilisé 7,6 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de 790 projets dans plus de 155 pays afin de préserver et d'utiliser durablement la diversité biologique.
- Le FEM est le premier mécanisme mondial de financement des aires protégées, et il a investi plus de 1,6 milliard de dollars en fonds propres et mobilisé plus de 4,2 milliards de dollars de cofinancement dans 1 600 aires protégées, soit la superficie du Groenland ajouté à celle de la Mongolie.
- Il a appuyé la formulation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité dans 122 pays, puis leur mise en œuvre en application du Protocole de Cartagena.
- Grâce aux investissements du FEM, la biodiversité est préservée et utilisée de manière durable sur plus de 100 millions d'hectares dans des zones d'activité productive.



FINANCEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION : DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Montants en milliards de dollars



La réponse du FEM

Le portefeuille de projets du FEM dans le domaine de la biodiversité est le plus important de tous du point de vue du volume des aides financières accordées ; il compte pour environ un tiers de l'investissement total du FEM dans les pays en développement et les pays en transition. Depuis 1991, le FEM a investi environ 2,8 milliards de dollars et mobilisé quelque 7,6 milliards de dollars de cofinancements au profit de 790 projets visant à enrayer la disparition de la biodiversité d'importance mondiale dans plus de 155 pays.

Mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique (CDB) — instrument multilatéral de résolution des problèmes de biodiversité dans le monde — le FEM prête son concours aux pays en développement ou en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial.

Le programme « biodiversité » du FEM a pour objet la préservation et l'utilisation durable de la diversité

biologique, le maintien des biens et des services écosystémiques, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La stratégie du FEM en matière de biodiversité est passée d'une action centrée sur des interventions localisées à des investissements visant à lever les obstacles systémiques à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité à moyen et à long terme. La stratégie couvre quatre objectifs :

- la viabilité des dispositifs d'aires protégées ;
- la prise en compte systématique de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones terrestres et marines et les secteurs d'activité économique ;
- la sauvegarde de la diversité biologique par : i) le renforcement de la capacité des pays à appliquer le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et ii) la prévention et l'action sur les espèces exotiques envahissantes
- le renforcement de la capacité à accéder aux ressources génétiques et à partager les avantages résultant de leur exploitation.

Pris ensemble, ces objectifs favorisent considérablement la réalisation de la plupart des objectifs de développement pour le Millénaire, notamment la protection du milieu naturel et la réduction de la pauvreté, tout en s'inscrivant dans le droit fil des priorités définies par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Priorités et projets

AIRES PROTÉGÉES

Le FEM est la première source de financement des projets de création et de gestion effective d'aires protégées dans le monde. Il a investi plus de 1,6 milliard de dollars et mobilisé plus de 4,2 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de 1 600 aires

protégées couvrant quelque 360 millions d'hectares, soit la superficie du Groenland ajoutée à celle de la Mongolie, et près de 20 % de la superficie totale des terres émergées du globe.

FONDS FIDUCIAIRES POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Avec le soutien qu'il apporte à plus de 26 fonds fiduciaires dans le monde, soit un investissement de plus de 300 millions de dollars, le FEM fait œuvre de pionnier dans le domaine de la préservation de la biodiversité.

PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS

Le Programme de microfinance a appuyé plus de 5 200 projets de proximité pour préserver la biodiversité, soit un financement total de 117 millions de dollars qui a permis de mobiliser 81 millions de dollars de cofinancement en espèces et 85 millions de dollars de contributions en nature.

FONDS DU PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES VITAUX

Le Fonds du partenariat pour la préservation des écosystèmes vitaux réunit le FEM, les Gouvernements français et japonais, la Fondation MacArthur, Conservation International et la Banque mondiale ; il a pour objet d'aider les organisations non gouvernementales (ONG) et les acteurs du secteur privé à protéger les régions constituant des écosystèmes sensibles du fait de leur riche biodiversité. Le Fonds du partenariat a déjà apporté son appui à plus de 1 000 groupements de la société civile dans 33 pays.

PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ZONES TERRESTRES ET MARINES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le FEM soutient les efforts engagés pour lever les obstacles qui empêchent les acteurs des secteurs public et privé de tenir systématiquement compte

de la biodiversité, notamment en élaborant les politiques publiques et les cadres réglementaires qui favorisent et récompensent l'action menée à cet effet et en renforçant les capacités des gestionnaires des ressources afin de produire des biens et services respectueux de la diversité biologique.

RÉMUNÉRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Le portefeuille de projets visant à internaliser la diversité biologique compte plus de 30 investissements qui comportent un mécanisme de rémunération des services écosystémiques. Le FEM encourage ainsi la conception et l'application d'outils de rétribution des gestionnaires de ressources environnementales qui ont des retombées bénéfiques ailleurs. Des contributions du secteur privé et des partenariats public-privé ont permis de mettre au point des systèmes nationaux de rémunération des services écosystémiques ainsi que des mécanismes locaux ou régionaux de même nature. C'est grâce à l'un de ces projets que le Costa Rica, pays à la riche biodiversité, est passé du taux de déboisement le plus élevé d'Amérique latine au taux de reboisement naturel le plus fort de tous les pays tropicaux (voir ci-après).

CADRES NATIONAUX DE PROMOTION DE LA BIOSÉCURITÉ

Le FEM a favorisé l'application du Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques en apportant un soutien financier à quatre types d'activités : la préparation des cadres nationaux de promotion de la biosécurité, leur mise en œuvre, la participation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et le renforcement des capacités et de la sensibilisation des populations en vue de l'application du Protocole de Cartagena. Il a apporté un soutien à 130 pays en vue de l'élaboration de leur cadre national de promotion de la biosécurité, tout en favorisant la collaboration régionale et le transfert des méthodes de référence. Le FEM a investi 36 millions de dollars et mobilisé

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

www.theGEF.org

Fonds pour l'environnement mondial
1818 H Street, N.W
Washington, D.C. 20433 USA
Téléphone : 202-473-0508
Télécopie : 202-522-3240

13 millions de cofinancement à l'appui de cette action. Une aide à la mise en œuvre intégrale des cadres nationaux de promotion de la biosécurité et du Protocole de Cartagena a été fournie à 24 pays, soit un investissement de 17 millions de dollars, assortis de 25 millions de dollars de cofinancement. Pendant FEM-4, les demandes présentées par 27 autres pays ont été approuvées, permettant ainsi la mise en œuvre de leurs cadres nationaux, pour un financement de 25 millions de dollars complétés de 29 millions de dollars de cofinancement. Le FEM a également financé des activités de renforcement des capacités pour favoriser une participation efficace au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques créé dans le cadre du Protocole de Cartagena. À cet effet, une aide a été apportée à plus de 100 pays pour un investissement total de 13,5 millions de dollars.

